

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY  
COMTÉ DE RICHMOND  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
CANADA

SESSION  
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches, tenue le lundi 1er mars 2010, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2010-  
**MARS LE 1er**

Monsieur le Maire  
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir  
1- Jean-Claude Brochu  
2- Isabelle Gosselin  
3- Marcel Houde  
4- Bruno Martin  
5- Isabelle Roberge  
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.  
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.  
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE** : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10-03-3545

Il est proposé par : M. Bruno Martin  
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Journée de la Ruralité 2010.
2. Bracelets.
3. Internet haute vitesse.
4. Installation de la génératrice.
5. Formations PCPC.
6. Achat d'ordinateurs.
7. Vente d'ordinateurs par soumission.
8. Inspections des échelle du service des incendies.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 1er février 2010 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

10-03-3546 Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Et résolu d'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

## **CORRESPONDANCE**

10-03-3547 Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

### **Lecture de la Correspondance :**

25-01-2010	Recyc-Québec	Invitation programme de reconnaissance
28-01-2010	SDE	Communiqué de Presse – Valeur permis bâtir connaît une croissance de 120 % dans la MRC des Appalaches
28-01-2010	CLD	Plans MRC
29-01-2010	Ministère Agriculture, pêcheries et Alimentation	Communiqué de Presse – Plan de développement agroalimentaire régional.
01-02-2010	Infotech	Infomail
11-02-2010	Jacques Parenteau	Lettre félicitations
11-02-2010	CCITM	Invitation
14-02-2010	Ministère Immigration et communautés culturelles	Prix Québécois de la citoyenneté
10-02-2010	SDE	Concours d'œuvres d'art
08-02-2010	Union des municipalités du Québec	PRECO – Bilan
05-02-2010	Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches	Infolettre
05-02-2010	Ministère des Affaires Municipales	Invitation – Annonce globale d'aides financières accordées aux municipalités du Québec.
15-02-2010	Paysages Estriens	Ouvrage Paysages du Québec

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

## **COMPTE**

### **1) Liste des comptes**

10-03-3548 Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 78 833.32 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

## **RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

### **REPRÉSENTANT À TRANSPORT ADAPTÉ**

10-03-3549

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme monsieur Marcel Houde comme délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante Inc. qui se tiendra le 16 mars 2010.

Que le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné soient autorisés à payer les frais de déplacement suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

### **BALAYAGE DES RUES**

10-03-3550

Il est proposé par : M. Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby engage la compagnie "Les Entreprises SC Classique" située au 651, Route 161, Stornoway pour effectuer le balayage des rues de la municipalité.

Les travaux effectués seront au coût de 120.00\$/heure (incluant le transport)

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

### **PROGRAMME IMMIGRATION CHAUDIÈRE-APPALACHES (PICA)**

ATTENDU QUE la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA) a déposée un projet qui consiste à recueillir des témoignages d'immigrants qui vivent dans notre région.

ATTENDU QU'ils veulent faire connaître l'apport économique et culturel de ces derniers par des émissions de télévision.

ATTENDU QU'ils veulent participer à l'effort collectif pour accueillir les immigrants et permettre aux téléspectateurs de découvrir des visages, des talents, des gens et ce qu'ils apportent à nos collectivités.

ATTENDU QUE la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA) demande à la municipalité de Beaulac-Garthby une lettre d'appui pour leur projet.

EN CONSÉQUENCE,

10-03-3551

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie le projet de la Télévision communautaire de la région des Appalaches (TVCRA) qui consiste à recueillir des témoignages d'immigrants qui vivent dans notre région.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

### **PASSION-ROCK 107,1**

ATTENDU QUE Passion-Rock 107,1 ont fait une demande de modification technique pour l'augmentation de la puissance de Passion-Rock 107,1 Disraeli.

ATTENDU QUE la station Passion-Rock 107,1 couvre les territoires de Disraeli, Stratford, Beaulac-Garthby, Ste-Praxède et St-Gérard..

ATTENDU QU'il est difficile, à certains endroits, de capter le signal de Passion-Rock 107,1.

ATTENDU QUE cette station radiophonique informe la population autant locale que saisonnière des activités et événements qui se déroulent sur le territoire et qu'elle représente un atout pour la diffusion d'information.

ATTENDU QUE nous avons prévu l'utilisation de la station Passion-Rock 107.1 pour la diffusion d'alerte d'urgence dans notre plan des mesures d'urgence.

EN CONSÉQUENCE,

10-03-3552

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie la demande d'augmentation de puissance de Passion-Rock 107,1 Disraeli afin d'obtenir un signal clair et à donner la possibilité à tous d'être informés, de découvrir notre belle région, ses activités et notre municipalité.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

### **DEMANDE DU TOUR CYCLISTE DU LAC AYLNER.**

10-03-3553

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que suite à la lettre du 25 janvier 2010 formulée par le Tour Cycliste du Lac Aylmer Inc., la municipalité de Beaulac-Garthby s'engage à fournir les autorisations et services suivants :

- accorde un droit de passage sur les routes de notre municipalité au Tour Cycliste pour la durée du Tour Cycliste du Lac Aylmer soit le 7 août 2010 entre 9h00 et 15h00..
- autorise que le Tour Cycliste se déroule au Parc Bellerive.
- Autorise à utiliser le terrain entre la voie ferrée et la rue St-François, pour des fins de stationnement.
- Autorise de faire un feu sur le chemin du Parc Bellerive dans un contenant de métal, tel qu'un baril, avec un couvercle pare-étincelles. (Règlement no. 11-2000, Art. 2b)
- Fermeture du quai le 7 et 8 août 2010.

Le Tour Cycliste du Lac Aylmer aura lieu les 6, 7 et 8 août 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

### **CONGRÈS 2010**

10-03-3554

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice-générale, madame Cynthia Gagné, à assister au CONGRÈS de l'association des directeurs municipaux du Québec.

Le congrès aura lieu les 19, 20 et 21 mai 2010 à Québec. Le coût de l'inscription au congrès est de 450.00 \$. La municipalité payera tous les frais de déplacement, repas et hébergement suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

### **DONALD DUQUETTE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Attendu que la Municipalité de Beaulac-Garthby a adopté un règlement établissant les conditions auxquelles est assujettie toute personne à qui une autorisation d'occuper le domaine public a été accordée le 5 mai 2008;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 49 partie, 50 partie et sur une partie du lot 51 du cadastre du Village de Beaulac dans la circonscription foncière de Thetford requiert l'autorisation de maintenir l'empiètement de la maison sur l'assiette de la rue Archambault, immeuble portant l'adresse civique du 4, Rue Archambault à Beaulac-Garthby;

Attendu que le propriétaire de cet immeuble, Monsieur Donald Duquette, a déposé une preuve qu'il détient une assurance responsabilité civile;

Attendu que Monsieur Donald Duquette a déposé une copie du titre publié au Registre foncier établissant qu'il est le propriétaire inscrit de l'immeuble en faveur de qui l'empiètement sur la rue Archambault sera autorisé;

Attendu qu'un certificat de localisation préparé à Thetford Mines par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold le 6 novembre 2009 a été déposé illustrant l'empiètement de la maison sur l'assiette de la rue Archambault, certificat de localisation déposé avec la présente résolution;

Attendu qu'aucun coût n'est applicable à l'égard de l'autorisation d'empiètement si ce n'est que le bénéficiaire devra prendre fait et cause pour la municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation découlant de cette occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

10-03-3555

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon  
et résolu :

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby, en application de son règlement numéro 120-2008, autorise l'empiètement de la maison portant l'adresse civique du 4, rue Archambault sur l'assiette de la rue Archambault, tel qu'illustré au certificat de localisation annexé à la présente résolution à la condition que l'assurance responsabilité déposée soit maintenue en vigueur durant toute la durée de l'occupation et que la durée de l'occupation est liée à l'existence du bâtiment, étant entendu que dans le cas d'une destruction pour plus de 50% dudit bâtiment, celui-ci devra être déplacé conformément aux normes d'implantation alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 140-2010 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 133-2009**

**PRÉAMBULE**

**Considérant** les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant** que le règlement 116 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 27 octobre 2009;

**Considérant** que ce règlement permet d'implanter, en zone agricole viable, des résidences sur des terrains d'une superficie minimale de 40,47 hectares favorisant ainsi une plus grande multifonctionnalité du territoire et la rentabilisation des services municipaux tout en préservant la ressource agricole;

**Considérant** que la possibilité d'implanter une résidence, sur une propriété de 40,47 hectares et plus, en zone agricole viable, contribuera à contrer la sous-utilisation des terres agricoles en permettant l'installation de familles dont une partie des revenus pourrait provenir de la ressource agricole;

**Considérant** que conformément au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches, la municipalité entend modifier les usages permis en zones agricoles afin de faciliter le démarrage de projets agricoles de petite taille ou de productions émergentes afin de permettre l'occupation dynamique du territoire

Considérant l'urgence d'agir pour permettre la revitalisation du milieu rural et que le conseil entend débiter immédiatement ce processus en autorisant l'occupation résidentielle sur des propriétés d'au moins 40,47 hectares en zone agricole viable ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger des erreurs d'écriture qui se sont glissées dans le règlement 133-2009 ainsi que dans les feuillets 1 et 2 du plan de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance régulière de ce conseil tenue le 1er février 2010;

**En conséquence,**

10-03-3556-

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu  
il est ordonné et statué ce qui suit, à s'avoir :

**1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

## **2 RÈGLEMENT AMENDÉ**

Le règlement de zonage numéro 133-2009 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

## **3 DIVISION DU TERRITOIRE EN ZONE, REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 3.1**

Afin de corriger des erreurs d'écriture, l'article 3.1 est remplacé par le nouvel article 3.1 suivant :

### **3.1 Division du territoire en zones**

Pour les fins de la réglementation des usages, la municipalité de Beaulac-Garthby est répartie en zones ci-après énumérées, apparaissant au plan de zonage et identifiées par les lettres d'appellation. suivantes :

ZONES RÉSIDENTIELLES	RA, RM, RC, RN
ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE	PRIO
ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE	RÉSERV
ZONES COMMERCIALES ET MIXTES	C, CA, MIX
ZONES INDUSTRIELLES	I, IB
ZONES PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES	P, PU
ZONE RÉCRÉATIVE	REC-P
ZONE DE CONSERVATION	CONS
ZONES DE VILLÉGIATURE	V, VI, VA, VB, VC
ZONE AGRICOLE DYNAMIQUE	AD
ZONE AGRICOLE VIABLE	AV
ZONE AGROFORESTIÈRE	AF

## **4 HABITATION SITUÉE EN ZONE AGRICOLE VIABLE (h8), MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1.8**

L'article 4.1.8 est modifié en remplaçant le point B par le nouveau point B suivant :

**B Résidence sur une propriété de 40,47 hectares et plus.** Il est autorisé de construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus et qui sont des lots vacants (sans logement) si la superficie de celui-ci ou de ces lots est, ou forme, un ensemble d'au moins 40,47 hectares. La partie affectée à des fins résidentielles ne doit jamais excéder cinq mille mètres carrés (5000 m<sup>2</sup>). Des lots sont considérés contigus même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer ou une emprise d'utilité publique

**5 ZONE INDUSTRIELLE IB, MODIFICATION DU TITRE DE L'ARTICLE 5.11**

Afin de corriger une erreur d'écriture, le titre de l'article 5.11 est remplacé par le titre suivant :

**5.11 Zone industrielle IB**

**6 CORRECTION DU PLAN DE ZONAGE 31008-Z-133-2009**

Afin de corriger une erreur d'écriture, les feuillets 1 et 2 du plan de zonage numéro 31008-Z-133-2009 sont modifiés en remplaçant l'appellation de zone agroforestière AF 6, située en bordure du chemin Victoria et de la rue Saint-Jacques (Rang Centre), par l'appellation de zone agroforestière AF 8.

**7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**PAIEMENT DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT ACCORDÉE AUX POMPIERS VOLONTAIRES.**

10-03-3557

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le paiement de la prime d'encouragement 2010 au montant de 1,000.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**FORMATION POMPIER – AUTORISATION D'UTILISER LA SALLE DU CONSEIL**

10-03-3558

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'utilisation de la salle du conseil pour la formation de pompier, officier Urbain, qui aura lieu le 27 et 28 mars 2010 de 8h00 à 16h00.

Que monsieur Stéphane Loubier soit responsable de l'utilisation de la salle du conseil et de la clé.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC – DOSSIER GÉRALD FORTIN**

10-03-3559

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la directrice générale, madame Cynthia Gagné pour représenter la municipalité suite à l'avis de convocation concernant la plainte de monsieur Gérald Fortin à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**MANDAT INSPECTEUR MUNICIPAL – MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE**

10-03-3560

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, pour procéder à l'élaboration d'un rapport à soumettre au Comité Consultatif d'Urbanisme concernant les modifications suivantes;

- ∨ Permettre la restauration au 18 rue St-François
- ∨ Modifier l'article 4.3.5 pour enlever les trois (3) dernières exigences.

Nous aimerions avoir la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour le mois d'avril.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**ACTIVITÉ - GLISSADE**

10-03-3561

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet pour effectuer la fermeture de la Rue St-Jacques le 6 mars 2010 de 13h00 à 16h00.

La fermeture sera à partir de l'intersection de la rue St-Jacques et la Route 112 jusqu'au Parc Bellerive. En conséquence, l'intersection de la rue la Chapelle et la rue St-Jacques, l'intersection de la rue St-François et la rue St-Jacques et l'intersection de la rue Albert et la rue St-Jacques seront fermées à la circulation de 13h à 16h.

Un avis sera envoyé à la population pour les informer de l'activité de glissade qui aura lieu le 6 mars 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

**INS PECTEUR MUNICIPAL :**

**1.) TRAVAUX À EXÉCUTER**

10-03-3562

Il est proposé par : M. Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de mars 2010 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Opérer l'usine d'épuration.
3. Opérer la station de pompage.
4. Visite des permis.
5. Entretien des chemins d'hiver.
6. Entretien des cours d'hiver.
7. Transport gravier.
8. Inventaire installation septique.
9. Recherche en eau.
10. Dossier programme PRECO.
11. Dégager les fossés.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

## **2.) RAPPORT DE PERMIS**

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

### **AFFAIRES NOUVELLES :**

#### **1) JOURNÉE DE LA RURALITÉ 2010**

10-03-3563

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le Maire, M. Loïc Lenoir ainsi que la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à s'inscrire à la Journée de la ruralité 2010 qui aura lieu le samedi 13 mars à 9h au Centre communautaire de Saint-Julien.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

#### **2) BRACELETS**

10-03-3564

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à remettre 500 bracelets (descente de bateaux) au comité du Tour Cycliste.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

#### **3) INTERNET HAUTE VITESSE**

Considérant que la MRC des Appalaches, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-08-5658, a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées »;

Considérant que la MRC des Appalaches, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-09-5681, a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère Industrie Canada dans le cadre du programme « Large bande Canada : un milieu rural branché »;

Considérant qu'en vertu d'une étude réalisée à l'été 2009, plus de 37% de la population rurale de la MRC des Appalaches n'a pas accès à un service Internet haute vitesse, ce qui en fait la MRC la moins bien desservie de Chaudière-Appalaches;

Considérant que cette situation est confirmée par l'aide financière de 21 625,50 \$ accordée à la MRC des Appalaches par la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, dans le cadre du « Fonds de développement régional – Autres activités à incidence régionale » pour contribuer au financement des études en vue de la mise en place du service Internet haute vitesse;

Considérant qu'une part significative de la population rurale de la MRC des Appalaches, qui bénéficie d'un service Internet actuellement qualifié de haute vitesse, n'est pas desservie par un service de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain;

Considérant que la MRC des Appalaches a déjà identifié les territoires à desservir et analyser les diverses technologies pouvant être utilisées pour offrir le service Internet haute vitesse en fonction des particularités de son territoire;

Considérant que la MRC des Appalaches a procédé au recensement des fournisseurs potentiels et les a déjà contactés afin de connaître les technologies qu'ils privilégient, de même que leur intérêt éventuel à offrir le service Internet haute vitesse sur les parties de son territoire qui ne sont pas desservies;

Considérant que l'accès à un service Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable est une question d'équité sociale pour les citoyens de la MRC des Appalaches et un élément vital à la survie économique de nos communautés;

10-03-3565

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon et résolu unanimement

- ⇒ de rappeler au député de Mégantic-L'Érable et ministre des Ressources naturelles, l'honorable Christian Paradis, de même qu'au député de Frontenac et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, l'importance pour notre région de bénéficier d'un service Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable dans les meilleurs délais ;
- ⇒ de mentionner que le projet soumis par la MRC des Appalaches ne vise pas la municipalisation du service mais bien la coordination de l'offre auprès des entreprises qui fabriquent les réseaux et celles qui assurent la livraison du service à la population, la MRC ne devenant qu'un donneur d'ouvrage à l'entreprise privée et non pas un exploitant d'un réseau ;
- ⇒ de préciser que la démarche effectuée par la MRC des Appalaches constitue la seule option réaliste pour s'assurer que le réseau soit effectivement mis en place et le service Internet haute vitesse offert à nos citoyens dans les prochains mois, soit à l'intérieur des délais prescrits par le programme « *Large bande Canada : un milieu rural branché* » ;
- ⇒ d'insister sur l'urgence pour notre population d'obtenir rapidement de la part des ministères concernés une acceptation des aides financières demandées par la MRC afin de nous permettre d'initier le plus tôt possible les démarches requises pour rendre le service Internet haute vitesse disponible sur notre territoire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

#### **4) GÉNÉRATRICE**

Remis à plus tard.

#### **5) FORMATION PCPC**

10-03-3566

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à faire les inscriptions pour les formations sur les mesures d'urgence qui auront lieu le 8 avril et le 15 avril 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

10-03-3567 **6) ACHAT D'ORDINATEURS**  
Il est proposé par : M. Isabelle Roberge  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à faire l'achat de deux ordinateurs. Le montant de cette dépense est de \_\_\_\_\_.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

10-03-3568 **7) VENTE DES ORDINATEURS PAR SOUMISSION**  
Il est proposé par : M. Isabelle Roberge  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Mme Cynthia Gagné, à faire une vente par soumission des ordinateurs.

Les soumissions devront être remises au bureau municipal avant 14h le 25 mars 2010.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

10-03-3569 **8) INSPECTIONS DES ÉCHELLES DU SERVICE DES INCENDIES**  
Il est proposé par : M. Bruno Martin  
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le Chef pompier, M. Jean Binette, à faire faire l'inspection des échelles.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

\_\_\_\_\_  
Cynthia Gagné, directrice générale

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

10-03- Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que l'assemblée soit levée à 20 heures 44 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers  
Le maire s'étant abstenu de voter.

\_\_\_\_\_  
Cynthia Gagné, Directrice Générale

\_\_\_\_\_  
Loïc Lenoir, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.